



# AVIS CITOYEN A LA REGION

## MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21 REGIONAL

## **A. TABLE DES MATIERES**

A. TABLE DES MATIERES .....	2
B. AVANT PROPOS.....	3
C. AVIS DES CITOYENS.....	5
1. « Se déplacer durablement en Midi-Pyrénées »... ..	6
2. « Vivre ensemble et en solidarité ».....	10
3. « Equilibrer le développement régional » ... ..	16
4. « Consommer, produire, se comporter autrement ».....	20
5. « Assurer le devenir des ressources régionales : eau, énergie, biodiversité »... ..	25
6. « Rendre l'institution régionale exemplaire en terme de développement durable »... ..	29
D. LE GROUPE CITOYEN DE CONCERTATION.....	30

## B. AVANT PROPOS

*Le développement durable impose une évolution de nos modes de vie : nos habitudes de déplacement, d'habitat, de consommation, notre capacité à vivre ensemble... sont interrogés par les enjeux de développement durable de notre planète, que sont le changement climatique, le devenir des ressources naturelles et de la biodiversité, la satisfaction des besoins essentiels pour tous, la cohésion sociale et la solidarité et l'évolution de notre système économique (du consommateur au producteur) vers une responsabilité sociétale effective.*

*Il y a quelques décennies encore, ces enjeux relevaient d'experts éclairés. Les solutions alternatives étaient l'affaire de quelques initiés militants. Aujourd'hui et demain plus encore, les constats d'une évolution de notre planète vers un développement durable sont partagés, au-delà des clivages politiques, des clivages sociaux... Force est de constater les dommages irréversibles (ou en voie de l'être) que nos choix de développement infligent à notre planète. Force également est de constater l'urgence de trouver des réponses politiques, technologiques et techniques, sociales, juridiques... à cette évolution, réponses qui devront se prévaloir d'une éthique, de principes et de valeurs, qu'il convient également de reconstruire. Comment allons-nous y répondre? Les décideurs politiques, experts, et scientifiques décideront – ils seuls de ce qui doit être fait ?*

*La Région Midi Pyrénées a choisi de s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21 régional pour agir en faveur d'un développement durable. Ce choix a été fait en ayant conscience de l'importance d'une mobilisation élargie de la société civile et des habitants sur ce thème du développement durable, et sur une certitude que les citoyens sont des acteurs incontournables de l'action publique en matière de développement durable.*

*La Région a choisi d'être à l'écoute des acteurs de la société civile, grâce à un espace de contribution qui leur est dédié sur le site internet de la Région, mais aussi, et surtout, à l'écoute des habitants grâce à deux dispositifs : une enquête tout ménage, intégré au magazine régional et posté aux 2,6 millions d'habitants de la région, et la mise en place d'une conférence citoyenne régionale sur le développement durable.*

*La Région Midi Pyrénées affirme ainsi sa volonté que les citoyens s'approprient ces questions d'importance pour notre avenir. C'est pourquoi elle a organisé, de mars à juin 2006, une conférence citoyenne sur le développement durable, première en France au niveau d'une région. Grâce à cette initiative, un panel de 95 citoyens (liste donnée ci après), constitue aujourd'hui le Groupe Citoyen de Concertation de l'Agenda 21 (GCC). Ces citoyens ont été choisis au hasard lors d'une enquête téléphonique (avec l'objectif d'un quota le plus représentatif possible de la population régionale), enquête réalisée par un organisme indépendant (le CREDOC\*), auprès de plus de 1750 personnes sur tout le territoire régional, qui a permis de sensibiliser 134 personnes dans les premiers travaux.*

*Les citoyens de ce groupe ont accepté de dédier plusieurs journées à la réflexion régionale, démontrant ainsi un véritable engagement citoyen de chacun d'entre eux, engagement pour l'intérêt général de la Région et pour notre avenir. Chacun a eu la chance de pouvoir s'informer, dialoguer, et faire entendre sa voix et son point de vue sur le développement durable, dans un processus construit, animé et capitalisé, par un cabinet neutre et indépendant, spécialisé en médiation et développement durable (ABCD-Durable).*

*\*CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie*



*Le GCC a ainsi été successivement sensibilisé au développement durable, a débattu des enjeux et des priorités pour l'avenir en Midi Pyrénées, puis a émis des propositions d'orientations stratégiques, pour l'action régionale. Les citoyens du GCC ont pu auditionner des personnes ressources, confronter leurs idées à l'expertise, débattre et recueillir des témoignages, s'enrichir des connaissances et de l'expérience d'acteurs techniques, et associatifs impliqués sur les thématiques de développement durable.*

**Les travaux du GCC et de ses ateliers, réalisés d'avril à juin 2006, permet de proposer aujourd'hui un avis argumenté, aux élus et décideurs de la Région.**

*Le texte qui suit ne se veut pas représentatif de l'avis de l'ensemble de la population régionale de Midi Pyrénées mais a été rédigé avec et par ces hommes et ces femmes qui se seront donné quatre journées de travail pour s'informer, débattre, et émettre leurs recommandations à destination des décideurs, des experts et du public en général.*

*Ce faisant, la Région entend également familiariser les experts et spécialistes des domaines concernés par le développement durable, à la diversité et à la pertinence des avis et recommandations qui émanent de la population. L'objectif est ici à la fois de transmettre aux décideurs et personnes concernées un avis citoyen fondé et d'initier dans la société civile régionale une réflexion autour de cette thématique. La Région est convaincue que ce document constitue un véritable outil d'aide à la réflexion pour tous.*

**Parmi les citoyens mobilisés, nombre ont remercié la Région de leur avoir donné l'occasion de réfléchir à un avenir plus durable et d'exprimer leurs propositions en ce sens. Certains ont également fait part de leur souhait de participer à la mise en œuvre des actions.**

## C. AVIS DES CITOYENS

*L'avis s'organise à partir de 5 grands thèmes d'action :*

- 1. Se déplacer durablement en Midi Pyrénées*
- 2. Vivre ensemble et en solidarité*
- 3. Equilibrer le développement régional*
- 4. Consommer, produire, se comporter autrement*
- 5. Devenir des ressources régionales : eau, énergie, biodiversité*
- 6. Rendre l'institution régionale exemplaire en terme de développement durable*

*Pour chacun de ces thèmes, sont :*

- rappelés les enjeux validés par le GCC,*
- formulés des propositions d'orientations stratégiques,*
- émis des **constats du GCC,***
- rédigé des **propositions (objectifs d'actions)** illustrés par quelques **pistes d'action.***

## 1. « Se déplacer durablement en Midi-Pyrénées »...

### Enjeu

Se déplacer durablement, c'est répondre aux besoins de mobilité, besoins qui malheureusement sont aujourd'hui en forte croissance notamment du fait d'un aménagement de l'espace et d'une urbanisation qui laisse une grande place à l'étalement urbain. Il devient également de plus en plus difficile d'habiter et de travailler à proximité. L'aire urbaine de Toulouse et les autres villes de la région concentrent les activités économiques et les emplois, tandis que les citoyens habitent soit dans l'espace rural ou périurbain, soit dans les villes et leurs banlieues. Dans les villes, les activités professionnelles et l'habitat sont très souvent séparés géographiquement, créant ainsi des besoins accrus de mobilité. La mobilité peut être souhaitée lorsque volontairement les citoyens font le choix d'habiter en dehors des villes, ou alors au centre des villes, mais la mobilité peut aussi être contrainte, créant une inégalité d'accès au devant des déplacements. Force est de constater que l'offre de desserte en voirie et en transports collectifs, notamment ferrés, n'est pas de qualité équivalente partout en Midi Pyrénées. L'enjeu n'est donc pas d'offrir une égalité d'accès aux déplacements pour tous, mais de **faciliter une mobilité de qualité, accessible au plus grand nombre.**

Les habitants des espaces ruraux et périurbains souffrent particulièrement d'un manque d'accès aux moyens et infrastructures de transport (voies ferrées, routes, voies vertes ou pistes cyclables ou bandes cyclables, transports collectifs...). Un autre enjeu pour des déplacements durables en Midi Pyrénées consiste dès lors au **désenclavement de certains territoires ruraux et périurbains**, afin de traduire géographiquement l'idée d'une mobilité **accessible à tous**. L'aire urbaine de Toulouse concentre également les infrastructures de transport, au détriment du reste de la région, qui souffre de disparités d'accès aux infrastructures et aux équipements de transports.

Des déplacements durables, ce sont également des déplacements qui auront moins d'impact sur la santé de tous les êtres vivants, ce qui fait écho à la **qualité de l'air** qu'il s'agit prioritairement d'améliorer. Les transports sont responsables de nuisances atmosphériques croissantes, également de 49% des émissions de gaz à effet de serre en Midi Pyrénées. Source de pollution atmosphérique et sonore, les transports routiers sont également consommateurs d'espaces et restent le mode de déplacement privilégié pour les personnes et les marchandises. Le développement du transport ferroviaire et des transports collectifs de manière générale représente une opportunité d'améliorer la qualité de l'air en région. Si les conséquences des pollutions atmosphériques sont encore méconnues, elles représentent une indéniable menace d'ordre sanitaire et sociale pour les habitants, une menace pour la faune et la flore, mais aussi une source de dégradation des bâtiments.

### Principaux enjeux :

- **Une mobilité de qualité accessible au plus grand nombre**
- **Le désenclavement de certains territoires ruraux et périurbains**
- **La qualité de l'air et l'équilibre climatique**

## Constats et propositions

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate:

*Les transports en commun sont insuffisamment développés. En cause première, une desserte qualifiée d'insuffisante et mono-centrée sur Toulouse, qui influe sur les déplacements de tous les habitants de la région Midi - Pyrénées : le réseau de transports en commun n'est pas assez développé sur l'ensemble du territoire régional, notamment dans les zones rurales. C'est également dans l'agglomération toulousaine qui ne dessert pas, par exemple, Blagnac, Aucamville, Ramonville – St – Agne... et où la « centralisation » des lignes – vers et du – centre ville est critiquée, l'absence de « bus circulaire boulevard Carnot et allée des Demoiselles » est aussi reprochée, comme dans les zones rurales, et les autres villes. En cause également, des difficultés plus locales (comme par exemple les trajets de St Girons à Toulouse ou à Tarbes, les déplacements entre Foix et Toulouse,..) Enfin, l'adaptation des horaires aux besoins, ainsi qu'une bonne connaissance, par les usagers, de l'offre de transport en commun font aujourd'hui défaut.*

### **PROPOSITIONS : DEVELOPPER OU INCITER A L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN EN LES ADAPTANT AUX EVOLUTIONS DES BESOINS.**

**Pour inciter la population à prendre les transports en commun**, l'adaptation des horaires et des dessertes aux besoins des citoyens s'impose. Des tarifs attractifs et des horaires adaptés aux horaires de travail, aux sorties en soirée, y contribuerait. Une diffusion centralisée, voire unique, des informations propres à chaque transporteur (réseau ferré, réseaux de bus et métro,...), rendue facilement accessible est nécessaire (ex : dispositifs d'information centralisées et simplifiées dans les gares et les stations de bus).

**A l'échelle des territoires midi-pyrénéens**, la Région pourrait inciter à réduire la place de la voiture en zones urbanisées, place aujourd'hui jugée trop prépondérante, et s'expliquant partiellement par des transports en commun jugés inadaptés. Pourraient être promus, en ce sens, des dispositifs qui facilitent, pour les périurbains, le passage du transport individuel au transport collectif à l'entrée des zones urbaines, comme un ticket de parking donnant droit à un billet unique de métro, bus, vélo, ou la création de parkings en deuxième couronne des villes, parkings naturellement connectés aux réseaux de transport en commun.

**Dans l'ensemble des villes de la Région, et surtout dans l'espace périurbain toulousain**, la Région devrait inciter à organisation des transports en commun, maillée et moins centrée sur les centres villes. A Toulouse par exemple, il serait pertinent, pour améliorer la qualité de la desserte dans la couronne toulousaine, de prolonger les lignes de bus et de métro existantes, de renforcer le nombre de bus circulaires entre communes périurbaines de Toulouse, et d'augmenter le nombre de bus le dimanche et en soirée.

**Sur l'ensemble du territoire régional, le maillage régional des transports collectifs devrait s'étoffer entre villes et entre départements**, en privilégiant la notion de service public au simple critère de rentabilité. Le développement de bus interurbains, au-delà de l'offre actuelle, pourrait y contribuer.

La compétence de gestion des Trains Express Régionaux (TER) confère à la Région une responsabilité sociale, encore ressentie comme partiellement assumée, pour rendre le transport ferroviaire régional accessible à tous, autant physiquement que financièrement (développement du transport à la demande à bas prix ; réseau TER plus performant : fréquence adaptée aux besoins, meilleur maillage, modes d'accès aux transports collectifs)

Il s'agirait également de **repenser l'urbanisme** et de promouvoir la *mixité entre habitat et entreprises* : le rapprochement physique du lieu de travail et du domicile, mais aussi des lieux de vie et d'activités, devrait être une priorité et se traduire par exemple, par la *réhabilitation des anciennes voies ferrées*, le *développement de l'habitat le long des axes de transports en commun*, exemples de quelques moyens à mettre en œuvre pour limiter le transport individuel.

---

Le Groupe Citoyen de Concertation constate:

Il faut poser la question de l'**intermodalité** (quels moyens de « *se transporter entre les zones urbaines et le reste de la région ? Les différents « transports en commun ne sont pas assez connectés »* ») mais aussi réinterroger l'organisation des transports collectifs périurbains, comme celle jugée peu satisfaisante des TER.

L'**ampleur actuelle du «tout routier»** est extrêmement regrettable, d'autant que cette prépondérance s'accompagne d'embouteillages de plus en plus fréquents et importants, comme d'épisodes de plus en plus nombreux de saturation du réseau, certes principalement autour et dans Toulouse (« *Tout voiture sur Toulouse* ») mais qui se ressent aussi sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées (C'est le cas, par exemple, sur les axes traversant les Pyrénées vers l'Espagne...). Force est de constater que, malgré la mobilisation de moyens onéreux pour rénover les infrastructures routières, les problèmes de transports sont loin d'être résolus (à noter que les routes encore vieillissantes et inadaptées seraient encore trop nombreuses dans certains départements,...) et travaux dont les impacts (nuisances, dérivation, bouchons,...) sont encore insuffisamment gérés.

---

**PROPOSITIONS : ORGANISER L'INTERMODALITE, LA DIVERSIFICATION DES MOYENS DE TRANSPORTS, ET TISSER LE MAILLAGE DU RESEAU DE TRANSPORT SUR TOUTE LA REGION**

**Développer le réseau ferroviaire**, pour compléter et améliorer l'offre de transport en commun, passerait notamment par le *maintien des voies existantes et de leurs trains*, par la *réhabilitation des voies de gare et par la mise en circulation d'anciennes voies*. Il s'agit de répondre au besoin d'un accès de proximité aux trains, en multipliant, par exemple, *le nombre et la fréquence des convois*. L'engagement d'une réflexion et d'une coordination entre les acteurs institutionnels du transport, particulièrement les Réseaux Ferrés de France (RFF), pourrait aussi contribuer à co-tisser un réseau de proximité, à l'échelle régionale.

**Pour passer aisément des transports collectifs aux transports doux, une amélioration des liaisons intermodales est indispensable.** La Région devrait soutenir activement *la création de tous types d'infrastructures visant la diversification des modes de transports et l'augmentation de la part modale des déplacements doux (sentiers, pistes cyclables mieux protégées, espaces de transition entre train / vélo et voiture / vélo, zones piétonnes)*. Elle peut aussi *inciter des dispositifs de mise à disposition de vélos*, et *inciter les territoires à combiner les différents modes de transports*. \* *Mobilis représenterait, à ce titre, un dispositif pertinent d'organisation des transports à l'échelle régionale.*

Constatant par ailleurs que les déplacements domicile - travail et travail – travail sont les plus nombreux, il est incontournable d'interroger et de mobiliser les *grandes entreprises pour prendre en compte les besoins de déplacements des salariés.*

**Développer les transports fluviaux**, particulièrement pour le transport de marchandises, permettrait de réduire la part modale de la route, en valorisant les canaux existants sur le territoire régional.

\*Mobilis : dispositif tarifaire unique mis en place dans la Communauté vaudoise (Suisse)

---

***Le Groupe Citoyen de Concertation constate:***

La **circulation routière actuelle cause de nombreux maux** : accroissement du stress des conducteurs, manque de convivialité, augmentation de l'insécurité routière, accroissement de la pollution, particulièrement en centre ville. Parmi ces maux, la **pollution due aux transports** est un problème récurrent. Il manque de **modes de déplacements doux**, peu (ou non) polluants, type voies piétonnes ou voies cyclables dans la région. La sécurité des piétons et des cyclistes laisse encore à désirer. En agglomération toulousaine, même les transports en commun utilisent des **énergies trop polluantes**. Les solutions alternatives aux transports polluants manquent : le co-voiturage est socialement difficile à accepter, l'usage de la voiture étant plus commode, plus acceptable au vu de l'individualisme actuel.

---

**PROPOSITIONS : REDUIRE LES CIRCULATIONS POLLUANTES ET MULTIPLIER LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX.**

**Pour diminuer l'utilisation d'énergies polluantes**, et l'émission de gaz à effet de serre dans le respect du protocole de Kyoto, la Région devrait **soutenir la mise en place d'énergies propres** (*moteur hybrides, biocarburants,...*), en versant par exemple des aides financières à *la recherche, à la culture agricole de biocarburants, à l'équipement des véhicules*. Elle pourrait être en mesure de faire pression, en faveur du développement des énergies propres dans les transports, avant tout pour ceux qu'elle gère, mais aussi sur les politiques à tous les niveaux (*national, régional, départemental, local*).

**Le développement de modes de transport doux apparaît comme une solution efficace** pour agir en faveur de déplacements durables. La Région peut à ce titre *financer des pistes cyclables et des voies vertes*, mais aussi supporter *l'aide et l'initiation à l'usage du transport collectif*, et *l'aide et l'initiation à l'usage des véhicules propres*.

## 2. « Vivre ensemble et en solidarité »...

### Enjeux

Les **situations de précarité sont de plus en plus nombreuses et longues en Midi Pyrénées**. L'ampleur de la précarité financière est malheureusement relativement ignorée, alors que dans tous les départements (sauf la Haute Garonne) la part de la population vivant en dessous du seuil de précarité est de 12% en moyenne.

Les inégalités sociales sont avant tout d'ordre économique : **réduire les inégalités économiques** est un enjeu d'avenir important pour la région Midi Pyrénées... les jeunes et les femmes sont les plus concernés par ces inégalités face à l'emploi...: ainsi 4 femmes sur 10 occupent un emploi contre 1 homme sur 2, pourtant plus d'un habitant sur deux est une femme. Les femmes salariées, à profil identique, gagnent 13% de moins que leurs homologues masculins. La précarisation des emplois touche des secteurs entiers dont l'activité est saisonnière, comme le tourisme, qui s'appuie sur de nombreux emplois précaires.

Les **inégalités sociales sont également géographiques**, puisque Toulouse concentre une majorité des activités et des services à la personne. L'importance de ce point explique qu'un chapitre entier (chapitre 3 : équilibrer le développement régional) lui soit consacré.

Pour vivre ensemble et en solidarité, aujourd'hui en Midi Pyrénées, un autre enjeu prioritaire est **le lien social et intergénérationnel**, mis à mal par l'individualisme croissant, et par l'éloignement des générations, tendance d'autant plus forte qu'elle est en lien avec le vieillissement de la population.

Les valeurs sociales de réussite professionnelle et personnelle, la compétition imposée pour réussir, les modèles que nous imposent la société, favorisent l'individualisme et l'isolement des personnes affaiblies. L'individu n'a plus guère de possibilité de choisir ce qu'il veut faire de sa vie, se désengage de l'intérêt général et de valeurs collectives. **Reconstruire des solidarités, pour réduire l'exclusion, est un enjeu de développement durable**, d'importance si l'on est attaché au respect de la dignité humaine et des valeurs de la République Française.

Des **discriminations liées aux handicaps** sont également à déplorer. Les **personnes à mobilité réduite** sont toujours fortement confrontées à des difficultés d'*accès aux bâtiments et espaces* qui abritent les entreprises, les services, les administrations, les logements...*L'inégalité est aussi professionnelle* : la loi de 1987 qui oblige tout employeur du secteur privé et tout établissement public à caractère industriel et commercial de 20 salariés ou plus, à ce que 6% de leur effectif soient des personnes handicapées, n'est pas respectée.

### Principaux enjeux :

- **l'égalité entre tous, mise à mal par les inégalités sociales, la précarité et la pauvreté croissantes**
- **le lien social et intergénérationnel mis en danger par l'individualisme**
- **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

## Constats et Propositions

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate :

Les **écarts de revenu** grandissent : il existe de « plus en plus de différences entre les riches et les pauvres » et il semble indispensable de réduire ce phénomène de pauvreté. Le nombre de personnes avec peu, voire pas de ressources, ne cesse d'augmenter, entraînant de ce fait une situation de précarité grandissante. Ce qui se traduit par l'existence de plus en plus de personnes « sans toit ».

L'**accès financier à la formation initiale**, particulièrement pour les étudiants qui « doivent travailler afin de payer leur vie quotidienne », reste encore difficile... tout comme l'**accès à la formation professionnelle**. L'**accès à l'emploi** reste également un problème récurrent (« précarité pour les uns, emploi assuré pour les autres »)

### **PROPOSITIONS : REDUIRE LES INEGALITES D'ORDRE ECONOMIQUE**

La Région devrait soutenir **les associations œuvrant auprès des publics précaires**, afin d'impulser, de faciliter leur développement et de dynamiser en région Midi Pyrénées, l'accompagnement des publics en difficulté vers l'emploi et la réinsertion sociale. Pour pallier le manque de moyens humains et logistiques d'une grande partie de ces associations, il conviendrait que la Région incite à la mutualisation des moyens et actions associatives. De même, lorsqu'une association est porteuse d'une initiative nouvelle et innovante, la Région pourrait accompagner son lancement et sa valorisation. Enfin, la Région pourrait inciter à ce que les TIG (Travaux d'Intérêt Général développés dans le cadre de stages de citoyenneté des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation) puissent être mobilisés comme soutien humain à ces associations.

**Informers les jeunes, dès la scolarité, sur les travaux, les métiers qui recrutent et les motiver pour être acteurs de leur recherche de travail et de leur projet professionnel** est essentiel, afin de faciliter l'accès des jeunes au marché de l'emploi régional. La diffusion de l'information devrait être imaginée à toutes les étapes de la vie du jeune, pour être efficace : ce qui suppose que la Région pourrait accompagner *le développement de l'information et du conseil aux jeunes, pour que ceux-ci gagnent en autonomie*, dans l'enceinte de tous les établissements scolaires de formation initiale. Elle pourrait, soit inciter les territoires dont elle soutient les projets de développement, à agir en ce sens dans le cadre des actions communales vers les écoles et des actions départementales vers les collèges, soit inciter et soutenir les lycées à mettre en œuvre des dispositifs spécifiques en ce sens. Il s'agirait également de développer l'information des jeunes, en s'appuyant sur les travaux et les moyens de l'ONISEP <sup>(1)</sup> (organisme qui élabore et diffuse auprès des élèves, des parents et des équipes éducatives toute l'information sur les formations et les métiers)

**La diffusion de l'information sur les métiers peut aussi prendre la forme d'échanges d'expériences et de témoignages.** *Il serait pertinent de faciliter le développement de rencontres et d'échanges entre les lycées et les professionnels, en s'appuyant notamment sur l'action du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et d'instaurer une filière pluridisciplinaire d'orientation en CFA (Centre de Formation et d'Apprentissage).*

La Région pourrait **favoriser des actions de revalorisation de l'image de certains métiers**, pour faciliter l'accès à des emplois, dépréciés par les jeunes (ex : BTP,...) mais où existe réellement une demande de la part des entreprises.

<sup>1</sup> ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions

Il serait également souhaitable d'*actualiser le montant des aides par rapport aux besoins réels et notamment d'imaginer des contractualisations de formation avec la Région pour les plus démunis.*

**Pour développer les emplois sécurisés et durables, notamment dans le tourisme** (secteur mobilisant de nombreux emplois précaires, du fait du caractère saisonnier des activités), la Région pourrait soutenir *la pluriactivité, mais aussi la création de groupement d'employeurs.*

---

*Le Groupe Citoyen de Concertation constate:*

Certains besoins essentiels ne sont pas satisfaits pour tous en région Midi Pyrénées. Ainsi, les inégalités d'**accès à un logement salubre et de qualité** sont fortes: le nombre de logements disponibles est insuffisant au regard de la demande, les prix beaucoup trop élevés, imposant des conditions de logement déplorables aux plus bas salaires. Les **inégalités d'accès à la culture** sont également marquées, notamment entre la population toulousaine et le reste de la population régionale (théâtre, cinéma, musique, lecture).

Les **chances d'avoir accès à la décision** ne sont pas non plus les mêmes pour tous (entre citoyens ouvriers et citoyens décideurs - élus, économiques - et autres citoyens).

L'**accès à l'information** (par exemple l'information préventive relative à la santé et aux moyens mis en place pour prévenir des addictions (alcool, tabac, drogue) ou de maladies (diabète,..), mais aussi l'information sur ce qui constitue notre alimentation,..), est pour l'heure également jugée insuffisante.

---

**PROPOSITIONS : CREER ET / OU OUVRIR LES PORTES D'ACCES AUX BESOINS ESSENTIELS A TOUS**

Plus qu'un besoin, le logement est un droit pour tous. **L'accès à un logement salubre et de qualité pour tous** doit donc être et rester un point important de l'engagement régional en matière de développement durable. La Région pourrait s'engager en faveur du **développement du logement social**, par exemple en *incitant les territoires à une action volontariste pour le développement de logements sociaux alternatifs pour les plus démunis, et pour l'intégration de logements sociaux dans les villes et les villages.* Afin d'optimiser l'occupation des logements existants et limiter l'étalement urbain du aux nouvelles constructions, *des dispositifs d'incitation aux propriétaires à louer des logements vacants salubres pourraient être imaginés, tout comme le plafonnement de certains loyers en fonction du nombre de pièces ou de la surface, et non plus seulement en fonction de la situation géographique et du marché de l'immobilier.* La Région pourrait engager, en partenariat avec l'Etat, et avec les acteurs de l'aménagement régional et de l'habitat, une réflexion sur cet enjeu d'importance pour la région Midi Pyrénées.

**Pour favoriser l'accès à la culture, partout en région et pour tous**, il faut apprendre aux citoyens à comprendre les différents visages de la culture, susciter leur curiosité et leur enthousiasme. C'est à l'école que peut commencer cet apprentissage et la Région pourrait *animer sur le territoire des échanges d'expérience qui viserait à faire débattre et inciter les communes et les départements à mettre en place des dispositifs d'accès à la culture pour les élèves du primaire et du collège, complémentaires ou dans la lignée avec ce que la Région fait pour ceux des lycées.* Elle devrait aussi conforter le *développement des « projets d'avenir » dans les lycées (en articulation avec les projets pédagogiques et en partenariat avec l'Etat).*

La Région pourrait *développer la « culture du cœur », en facilitant l'accès aux activités culturelles aux personnes en difficulté (par des aides financières permettant des tarifications préférentielles voire la gratuité).*

Pour que la culture puisse être accessible partout, dans les zones rurales comme en ville, dans les rues comme dans les lieux de cultures, la Région devrait plus *participer au financement des initiatives d'art dans les rues (spectacles vivants,...), soutenir les actions permettant le*

déplacement de groupes (musique, théâtre) des zones urbaines vers les zones rurales, et aussi développer les points d'accès numériques sur le territoire régional.

Fort de son expérience actuelle avec le GCC, le **développement de la démocratie participative** à l'échelle de la Région Midi Pyrénées devrait être une priorité. La Région devrait être un acteur clé du **développement de l'accès à l'information et de la participation des citoyens aux processus décisionnels** pour l'ensemble de ses champs d'intervention et à l'ensemble de ses territoires.

Pour que la participation citoyenne soit légitime et mobilisatrice, la Région devrait privilégier le développement de *dispositifs permettant de partir des besoins des gens et de faire remonter ces informations dans les processus décisionnels (démarche bottom up <sup>(2)</sup>,...)*, et inciter les communes et les départements à en faire autant (*démocratie participative, écoute des besoins*).

Dans le temps, la Région devra s'appliquer à *bien communiquer et montrer l'effet et les résultats des participations citoyennes*, dans un souci d'exemplarité et pour bâtir une relation de confiance avec les citoyens, une des conditions indispensables à la pérennité de la mobilisation et de la démocratie.

**L'accès à l'information et l'éducation constitue** par ailleurs **un vecteur d'anticipation des risques, particulièrement des risques sanitaires**. Encourager le développement, dans les formations initiales, du primaire au lycée, de la connaissance des gestes de premiers secours, tout comme dans les entreprises (même dans les entreprises de moins de 20 salariés), contribuerait à construire une culture du risque. La Région peut en être acteur dans le champ de ses compétences en matière de lycée et de formation continue. Elle pourrait l'inciter auprès de partenaires tels que les départements et les collectivités locales (communes, EPCI,..)

---

**Le Groupe Citoyen de Concertation constate:**

**L'accessibilité des personnes handicapées aux différents lieux** progresse mais encore insuffisamment : « la mauvaise adaptation des réseaux urbains locaux publics au handicap » est notable comme d'ailleurs de nombreux lieux de vie collective (par exemple dans les gares, les centres de formation, trottoirs trop hauts, absence de feux tricolores signalés par un son, absences de bornes tactiles, peu – voir pas – de quais de gare surélevés...). Les personnes handicapées cumulent pourtant les difficultés, devant faire face aux discriminations face à l'emploi, ou aux difficultés d'accès à l'ensemble des bâtiments qu'ils ont à fréquenter (services publics, entreprises, commerces, habitat, lieux de formation, écoles...). Une faible concertation, voire dans certains cas, une absence de concertation, entre la Région et les personnes handicapées est déplorée.

La **disparition croissante des services publics de proximité dans les zones rurales** (santé, Poste, ..), augmente l'isolement de certaines populations comme les personnes handicapées et les personnes âgées, et devient parfois synonyme de désertification.

---

**PROPOSITIONS : GENERALISER LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE**

L'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) est encore inacceptable dans de très nombreux lieux de vie, c'est pourquoi **la Région doit généraliser la prise en compte de cet accès**. Il n'est pas acceptable, qu'à cause de leur handicap, des personnes soient exclues, par inadéquation des bâtiments publics et privés, des aménagements, des voiries... aux besoins de ces citoyens.

---

<sup>2</sup> bottom up : conception ascendante

La prise en compte des PMR doit se généraliser prioritairement dans les **transports**, par l'équipement systématique des gares, des trains, et autres transports collectifs. La Région doit également, à ce titre, inciter les territoires à équiper les mobiliers urbains (feux tricolores sonores, trottoirs...). Ces équipements ne bénéficieront d'ailleurs pas seulement aux PMR mais aussi aux mères, aux personnes âgées... Il ne s'agit pas de stigmatiser les personnes handicapées.

Il semblerait également intéressant, que la Région finance, dans le cadre de ses diverses **aides aux entreprises, celles qui s'engagent à la formation de PMR**, et qu'elle fasse la promotion, notamment auprès des niveaux de compétences ad hoc, afin de permettre, par exemple des allègements de charge pour les entreprises qui engagent des actions spécifiques et embauchent des PMR.

La Région devrait mettre l'accent sur l'**accès physique au logement**, dans le cadre de ses politiques territoriales, en soutenant les territoires qui choisiraient de mieux appliquer les normes "handicap" dans tous les logements collectifs (logements sociaux y compris). La Région pourrait être un acteur clé dans l'information du grand public, en matière de « logement et handicap ».

---

### ***Le Groupe Citoyen de Concertation constate:***

La **fracture des équilibres relationnels** et la **faiblesse des échanges entre générations**, toutes deux synonymes de dégradation de la **cohésion sociale et d'absence de solidarités, sont regrettées**. Ainsi, est fortement regrettée *« une cassure entre les générations : les vieux entre eux (parfois en maison de retraite) ; les jeunes ont une position de rejet vis à vis de leurs aînés qu'ils accusent d'avoir été imprévoyants, égoïstes et jouisseurs et d'être responsables de la dégradation actuelle du milieu et du niveau de vie : pollution, effet de serre... »*. Il est remarqué que « le tissu familial est de plus en plus altéré » (« l'éducation n'a pas rempli son rôle : manque de repères pour les jeunes »). Les cas particuliers sont noyés dans la masse, comme par exemple la *« non prise en compte des problèmes de dyslexie au sein des écoles primaires »*. Il semblerait que la collectivité ne soit *« pas assez à l'écoute des jeunes ni en mesure de leur proposer les activités qui leur correspondent »*.

Est aussi regrettée la **faiblesse de la mixité sociale** dans les tissus fortement urbanisés, souvent synonymes de communautarismes.

D'autre part, la **vie associative**, pourtant importante en région Midi Pyrénées, aux vues du nombre en constante augmentation d'associations créées autour de projets, est encore peu prise en considération par la majorité des habitants de la région.

La tendance actuelle est au **développement de l'individualisme, de l'indifférence, au repli sur soi** : il faut faire évoluer ces comportements, pour plus de convivialité et d'esprit collectif. Il est déplorable que *« les nouveaux arrivants soient mal accueillis (que ce soit par l'administration, ou par les habitants »* ou qu' *« il n'y ait pas de communication entre voisins »*).

---

### **PROPOSITIONS : RETISSER DES LIENS ENTRE LES GENERATIONS**

La Région pourrait contribuer à **développer la citoyenneté et la responsabilité autour de rencontres intergénérationnelles**, afin de permettre aux jeunes d'exprimer leurs attentes, d'échanger avec d'autres générations, et de leur permettre de s'investir dans des réalisations concrètes. Le lien intergénérationnel pourrait prendre différentes formes comme des spectacles d'enfants dans les maisons de retraite, des rencontres entre lycéens et anciens élèves, des actions conjointes entre étudiants et professionnels retraités... Des échanges pourraient par exemple être encouragés, en partenariat avec l'Etat, qui proposerait aux jeunes délinquants des peines de substitution au sein d'associations humanitaires ou oeuvrant pour des personnes dépendantes.

La Région pourrait s'engager à **favoriser le développement d'espaces et de temps de rencontre entre générations**, pour rapprocher les générations. Ainsi, dans le cadre du logement, la Région pourrait soutenir des initiatives visant à développer la mixité dans l'habitat, permettant

plus de proximité entre enfant et grand – parents (inciter à développer des logements adaptées pour les personnes âgées aux côtés de logements pour des familles avec enfants). La Région pourrait accompagner la création de lieux d'écoute pour les adolescents avec les adultes, et soutenir l'harmonisation, repenser les lieux de vie (logement, travail et infrastructures de transport) favorables aux échanges intergénérationnels, et de manière plus générale entre individus.

Un lien peut également se tisser grâce à une **éducation réciproque entre générations**. La Région devrait **favoriser la co-éducation par l'instauration d'échanges entre familles et lieux d'étude, personnes âgées et jeunes**. L'ouverture des lycées – et l'incitation à ouvrir les collèges et les écoles - aux associations et aux personnes témoins de l'histoire favoriseraient, par exemple, ces interactions. Le regroupement, dans une « cité scolaire », des différentes filières de formation jusqu'à 18 ans, pourrait également contribuer à lier des relations entre générations.

### 3. « Equilibrer le développement régional » ...

Les **inégalités sociales et économiques** entre territoires, donc entre populations, urbaines (notamment toulousaine) et rurales, interpellent fortement en région Midi Pyrénées. 40 % de la population régionale est concentrée sur l'aire urbaine de Toulouse ; il n'existe pas de ville moyenne (de taille d'agglomération entre 100 000 et 200 000 habitants) ; les territoires ruraux sont faiblement peuplés (moins de 30 hab/km<sup>2</sup>), et la population y stagne, voire y diminue.<sup>3</sup> Un enjeu de développement durable est de parvenir à une **répartition plus équilibrée de l'activité économique et des pôles d'emploi en région Midi Pyrénées**.

Des **disparités d'accès aux services de proximité existent entre territoires de la région** : le retrait de certains services publics ou équipements comme les bureaux de poste ou les gares, de structures d'accueil et de services de proximité dans les zones rurales, est préoccupante. **La péréquation dans la région en terme d'accès aux services à la personne, aux services publics et privés** est nécessaire.

Facteur de cohésion sociale, l'organisation des espaces du territoire régional, au travers d'un **aménagement urbain, d'infrastructures, de constructions à moindre impact environnemental et d'un urbanisme intégrant les risques** doit contribuer à réduire le sentiment profond d'injustice sociale ressentie par les territoires ruraux. Il s'agira de viser une plus forte équité de distribution et de rétribution spatiale des bénéfices du développement régional.

Autre élément de cohésion sociale à l'échelle d'une région comme Midi Pyrénées, **l'égalité d'accès au logement et à l'emploi**. De plus en plus de personnes rencontrent de réelles **difficultés d'accès à un logement** : force est de constater que les logements sont inégalement répartis sur le territoire régional, de plus en plus concentrés sur Toulouse, les pôles urbains et les zones périurbaines et que le logement social actuel est en nombre insuffisant (7,6 % de logements sociaux contre 14,4 % en moyenne pour les autres régions). **La pression foncière et le prix de l'immobilier** sont de plus en plus forts ; en lien notamment avec la pénurie de logement dans les zones urbaines et à la venue d'acheteurs étrangers (à pouvoir d'achat conséquent) en zones rurales.

#### Les principaux enjeux liés à ce thème :

- **Une répartition équilibrée de l'activité économique et des pôles d'emploi en région Midi Pyrénées**
- **La péréquation dans la région en terme d'accès aux services à la personne, aux services publics et privés**
- **Un aménagement urbain, des infrastructures, des constructions à moindre impact environnemental et un urbanisme intégrant les risques**
- **L'égalité d'accès au logement et à l'emploi**

<sup>3</sup> Source : INSEE

## Constats et Propositions

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate:

Force est de constater le **déséquilibre dans la répartition géographique de la population**, à travers la « *baisse de la population des campagnes et l'augmentation trop importante des populations urbaines* ». Nombre de facteurs poussent la population régionale à travailler à Toulouse, ou tenter d'en habiter le plus près possible, renforçant ainsi la désertification d'autres espaces régionaux, la disparition de services publics dans les zones rurales (*fermeture d'hôpitaux, de postes, de perceptions, etc.*) et des difficultés de logement. Certains craignent d'ailleurs que Toulouse, par son attractivité, atteigne un niveau de « *saturation* » démographique.

### **PROPOSITIONS : REDUIRE LES DESEQUILIBRES DANS LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES POLES D'ATTRACTIVITE**

Pour que l'activité se développe aussi bien à Toulouse que dans le reste du territoire régional, la Région pourrait **faire porter un effort plus conséquent sur le développement de Petites et Moyennes Entreprises (PME), Petites et Moyennes Industries (PMI), Très Petites Entreprises (TPE)**, qui constituent un tissu économique durable des territoires. La Région pourrait y contribuer en consolidant ses moyens en matière d'aide à la création et à l'accompagnement des PME, PMI et TPE, comme par le développement de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour ces PME et TPE, et en soutenant le développement du télétravail.

L'attractivité d'un territoire passe également par les services aux particuliers et aux entreprises. Pour construire des pôles d'activités et de vie attrayants, il serait souhaitable de **répartir équitablement sur le territoire régional, les services publics et collectifs**, notamment entre espaces urbains et ruraux. Il faudrait promouvoir une répartition équilibrée des écoles, des garderies, des médecins, des centres de soins (hôpitaux, urgences, infirmeries, pharmacies...), des postes, des boulangeries et épicerie. Il s'agirait également de mettre en réseau des offres culturelles et sportives (mise en place de locaux, de moyens, favoriser les troupes de musique, danse, théâtre...) et de planifier autrement la répartition des infrastructures de transports (TER, TGV) en se basant sur le critère « temps de déplacement » au lieu de celui de « distance en km ».

La Région doit s'engager à **développer les atouts endogènes des territoires de la région** pour que ceux-ci puissent se développer de manière relativement indépendante, notamment par rapport à l'aire urbaine de Toulouse. Les territoires ont tout intérêt à miser sur leurs atouts et leurs spécificités : productions agricoles à forte valeur ajoutée, la filière bois, la filière tourisme, les biocarburants...

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate:

L'**urbanisation excessive et anarchique de Toulouse** est déplorée : l'étalement urbain est ***trop rapide***, « *la couronne toulousaine prend maintenant 30 kilomètres de campagne* », et, pour certains, « *génératrice de tous les maux* ». *Ceci n'empêche pas la pénurie de logements, couplée à une « flambée des prix du logement à la location et à l'achat ».* Certaines personnes remarquent que « *le manque et les prix des logements créent obligation à plus de déplacements, diminution du pouvoir d'achat et vie dans des lieux insalubres* »

Les centre-bourgs et les espaces ruraux souffrent de cette forte attractivité de Toulouse, qui nécessite « *de prendre sa voiture pour faire ses courses, aller à la Poste, à la pharmacie... en raison de l'éparpillement de l'habitat et de l'enclavement des territoires* »

#### PROPOSITIONS : MAITRISER L'URBANISATION ANARCHIQUE ET EXCESSIVE DE TOULOUSE EN ETROITE CONCERTATION AVEC LES CITOYENS ACTEURS

La Région devrait **favoriser une urbanisation harmonieuse et à taille humaine**, dans le respect de l'environnement. Le développement des villes doit se faire en équilibre avec les milieux naturels, de manière à **optimiser l'usage et la gestion du foncier tout en préservant les bonnes terres pour les agriculteurs du futur**. La Région devrait tenir compte de la place primordiale que l'agriculture doit garder, voire reprendre en Midi Pyrénées, et plus particulièrement autour de Toulouse, qui consomme nombre de ressources, sans cohérence avec les potentialités de production locale.

Face à l'urbanisation actuelle et à l'étalement urbain toujours en progression, la Région devrait chercher à **inciter des politiques de développement urbain durables**, par exemple, par la construction de « petits ensembles » (bâtiments collectifs peu élevés, entourés d'espaces verts), et **contribuer à nuancer la spécialisation des espaces urbains** (habitats / commerces / entreprises / administrations...) en accompagnant des **politiques d'accessibilité aux services dans les zones rurales et périurbaines** (aides aux artisans et commerces de proximité, aux infrastructures sportives, aux possibilités d'accès à la culture par exemple).

#### Le Groupe Citoyen de Concertation constate :

La concentration des emplois dans l'aire urbaine de Toulouse, par la concentration des activités industrielles et économiques provoque une pénurie d'offres d'emplois dans les autres villes et espaces ruraux, et « *il y a peu de possibilités de travailler où l'on vit* ». Certains s'inquiètent de la « *frénésie d'implantation de structures de production sur un espace restreint, sans se soucier de la vie des individus* » et se demandent s'il ne « *faudrait pas maîtriser le développement trop rapide de cet espace ?* ». Il est néanmoins ressenti un ralentissement de la « *création d'emploi - réduite et dégressive - à Toulouse* ».

#### PROPOSITIONS : EQUILIBRER LES POLES D'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE REGIONAL TOUT EN DEVELOPPANT L'ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE

Pour qu'un équilibre régional soit effectif dans le développement économique et la répartition des emplois, il faudrait que la Région **accompagne, à l'échelle des territoires infra-régionaux** (départements, communes, intercommunalités...) **la création et le maintien d'un emploi qui soit mieux réparti sur tout le territoire régional**. Cet accompagnement se déclinerait par le soutien aux créateurs d'entreprises, à l'échelle des territoires, en incitant les décideurs à implanter leurs projets de développement hors des grands pôles, mais aussi par la mise en place d'observatoires économiques à disposition des créateurs potentiels, pour des études sur le potentiel des territoires, et par un soutien à l'animation économique des territoires (« *financer des postes d'animateurs* »). Ces pistes permettraient de mieux adapter la répartition des emplois à celle de la population.

A ce titre, il serait judicieux que la Région puisse **promouvoir, de façon plus lisible, l'offre de formation sur le territoire régional**.

La Région devrait **accompagner les secteurs qui créent de l'emploi, notamment dans le tertiaire et dans le cadre d'une économie sociale et solidaire**, notamment le secteur des services à la personne. Il conviendrait d'accompagner des **structures de gestion, qui fédèrent**

**des associations de services à la personne**, et de mettre en place des dispositifs d'aide au développement des services à la personne. Comme le secteur tertiaire est celui qui emploie le plus en Midi Pyrénées, la Région devrait soutenir des dispositifs d'aide pour ce secteur, par exemple favoriser les **modes de production coopératifs**, pour favoriser des relations de travail plus solidaires et plus responsables réciproquement.

Dans des zones à potentialités forestières, comme l'Ariège, « la Région pourrait aider le développement de la filière – bois par la formation et l'aide à l'accès à l'emploi ».

**Le développement d'une filière touristique**, responsable au regard de ses impacts environnementaux et sociaux, est également une orientation à développer.

**Enfin, en terme d'équilibre régional**, le GCC a pensé aussi **aux services publics, dont une partie devrait être obligatoirement assurée. Il faudrait que les collectivités territoriales** reprennent le contrôle voire la maîtrise des marchés de certains services collectifs. Il faudrait donc pallier la tendance actuelle de délégation des services publics à des organismes privés.

---

***Le Groupe Citoyen de Concertation constate:***

De plus en plus de collectivités locales (communes, communautés de communes, départements, régions, ...) mettent en place des *politiques de développement durable, sur la base de différents outils*. Elles s'attachent toutes à adopter une vision globale, afin de prendre en compte les interactions entre l'aménagement urbain et les déplacements, entre l'implantation d'entreprises et le niveau de formation local, entre l'intensification de l'agriculture et les ressources en eau... *tout cela au sein de leur périmètre administratif. Cela pose problème lorsqu'il s'agit de pollution atmosphérique, des eaux souterraines, de distribution des infrastructures de loisirs, d'éducation, de transports en commun par exemple, puisqu'une zone excentrée d'une collectivité peut correspondre à une zone de centralité de l'autre côté de la limite.*

*La mobilisation des territoires d'intercommunalités et des citoyens sur tout le territoire régional est un enjeu de développement durable, qui requiert de fédérer et accompagner ces initiatives, également dans la logique d'encouragement de la participation des citoyens sur tout*

---

**PROPOSITIONS : ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES CITOYENS SUR TOUS LES TERRITOIRES**

A l'image de la démarche citoyenne engagée pour l'élaboration de l'Agenda 21 régional, il serait souhaitable que la Région en amont de chacun de ses projets et actions associe les citoyens, et non pas simplement pour information, alors que le projet est déjà lancé. L'expérience du GCC confirme que les citoyens sont capables de comprendre les enjeux de la Région, et de formuler un avis éclairé.

**Diffuser et accompagner les dispositifs de participation citoyenne sur les territoires**, pour fédérer le plus de citoyens possibles autour des créations de projets, comme le permettent, par exemple, les conseils de développement. **L'accompagnement du développement d'une culture de l'évaluation participative des projets des territoires** devrait faire partie intégrante des projets, dans un souci d'amélioration de l'existant.

---

**PROPOSITION : DONNER A LA REGION PLUS DE MOYENS POUR COORDONNER ET FEDERER LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ISSUS DES DIFFERENTES COLLECTIVITES**

## 4. « Consommer, produire, se comporter autrement »...

L'empreinte écologique d'un habitant de Midi-Pyrénées est de 5,3 hectares par an. Or, la biocapacité de la planète offre 1,9 ha à chacun des 6 milliards d'habitants de notre planète. Et si tous les habitants de la planète vivaient comme un habitant de la région Midi-Pyrénées, il faudrait 2,8 planètes pour subvenir à leurs besoins.

Un enjeu de développement durable est de maîtriser voir de réduire la pression qu'exerce l'Homme sur la planète, par ses choix de production et de consommation, en terme d'alimentation, de logement, de déplacements, de biens et services, de déchets... Il s'agit de réduire les **impacts environnementaux et sociaux des modes de consommation et de production actuels**.

La recherche de la rentabilité à court terme, du moindre coût dans la production, mais surtout l'appel à toujours plus de consommation de biens, s'est accompagné d'une absence de prise en compte des impacts négatifs qu'à notre consommation : la pollution des milieux, l'érosion de la biodiversité, l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables, le changement climatique, les atteintes à l'intégrité humaine par une inéquité de plus en plus forte de la répartition des richesses produites, ont toutes des répercussions sur la **santé des hommes... mais aussi La qualité des écosystèmes naturels et vivants et l'utilisation des ressources naturelles** (matières premières, eau, énergie...)

L'agriculture tient une place importante dans l'activité productive et économique de Midi Pyrénées. Mais les **pratiques et les choix agricoles sont visiblement à re-questionner au regard de leurs impacts** environnementaux (consommation importante d'eau pour l'irrigation de cultures devenues moins adaptées au climat, destruction de haies et de la biodiversité « ordinaire » qu'elles recèlent, augmentation de l'usage des pesticides et des engrais...), sociaux (intensification rythme avec précarisation des emplois, déshumanisation de l'agriculture, ..) et territoriaux (« *uniformisation des paysages synonyme de perte des originalités rurales* », diminution de la forêt, pression foncière importante synonyme de difficultés du maintien ou de la reprise des exploitations par des jeunes agriculteurs...)

### Principaux enjeux :

- **Les impacts environnementaux et sociaux des modes de consommation et de production actuels**
- **La santé humaine**
- **La qualité des écosystèmes naturels et vivants**
- **L'utilisation des ressources naturelles** (matières premières, eau, énergie...)

## Constats et Propositions

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate :

Le gaspillage est omniprésent dans notre société : les **habitudes de consommation** tendant vers « une consommation du jetable » ce qui a pour conséquence « d'augmenter grandement la quantité de déchets et ce, à différents niveaux : alimentation, maison, voiture ».

**Consommer différemment** semble aujourd'hui, de manière tout à fait paradoxale, « incompatible avec une attitude civique », qui nous dit de « consommer pour contribuer à la croissance ». Le cercle est « vicieux entre le fait d'insister sur la consommation (intérêt économique) et le développement durable (intérêt humain), puisque l'intérêt du citoyen n'est pas l'intérêt économique ». La publicité impose des « besoins inutiles » ; consommer est synonyme de reconnaissance sociale, surtout chez les jeunes pour qui « je consomme, donc j'existe ». Consommer autrement constitue pour certains un risque de « se retrouver marginalisé », ce qui est un choix difficile à effectuer.

Les **déchets**, dont l'augmentation rapide est synonyme d'une « *surconsommation* » mais aussi de « *mauvaise consommation* », posent divers problèmes : de collecte, d'élimination, de stockage (lorsqu'ils sont difficilement éliminables).

La **question du tri, du recyclage et de la gestion des déchets** a été soulevée : les citoyens pensent que la région a beaucoup de retard en ce qui concerne le tri (est notamment déploré le nombre insuffisant de containers,..), ce qui favorise les décharges sauvages. Ce phénomène se trouve encore aggravé par la « *surproduction de produits dérivés du pétrole, de matières plastiques (flacons de shampooing, gâteaux, ....) et d'aluminium (cigarettes)* », et de déchets issus d'emballages divers. Le gaspillage des emballages « *inutiles* », l'absence de « *actions en faveur du recyclage* » sont inquiétants. Le problème de la pollution canine en ville a également été évoqué : il est déploré qu'il n'y ait pas assez de sacs ou de bornes de propreté à disposition en zones urbaines.

### **PROPOSITIONS : POUR QUE SE DEVELOPPE UNE AUTRE CONSOMMATION, LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET LA PRODUCTION DE DECHETS**

**Inciter à diminuer le gaspillage de papier et de plastique**, en cherchant à sensibiliser la majorité des consommateurs de papier et plastique, pourrait consister en une action de la Région. Elle peut particulièrement agir auprès du public des jeunes lycéens (dans le cadre de sa compétence et de projets d'établissements soutenus par la Région en partenariat avec l'Etat au travers de l'Education Nationale, et du Ministère de l'Agriculture pour les lycées agricoles, ...). Agir auprès des jeunes présente un double avantage, à savoir l'éducation des élèves et celle de leurs parents.

Pour diminuer la quantité de déchets, la Région pourrait aussi prôner la **diminution des quantités produites à la source** : elle pourrait par exemple inciter, dans le cadre de ses aides aux entreprises, à **diminuer la diffusion de circulaires et encarts publicitaires**, qui sont toujours plus nombreux, sans pour autant apporter une réelle information aux consommateurs. Elle pourrait récompenser, par une **aide, les entreprises qui s'engagent à diminuer leurs emballages**. Si les **entreprises étaient incitées à commercialiser et à emballer autrement** (en vrac, à l'unité, verre consigné...), la quantité de déchets diminuerait sensiblement, et l'exemple des entreprises aidées par la Région pourrait avoir un effet pédagogique sur d'autres entreprises, d'autres citoyens.

Egalement pour réduire les volumes de déchets qui sont produits et non valorisés par la production d'énergie ou par le recyclage, les types de plastique pourraient être uniformisés pour faciliter leur valorisation.

**Idee innovante : il faudrait que « la lutte contre le gaspillage » devienne « tendance » ...** en mettant par exemple en place une campagne de communication (affichage, articles dans la presse, ..), (« **être consomm'acteur, pas con-sot-mateur** »... « je suis branché, je suis anti-gaspi » ... ), la Région pourrait sensibiliser ses citoyens à grande échelle... (sans oublier, elle-même de montrer l'exemple.. voir chapitre 6.)

**Autre idée innovante : informer les consommateurs sur le recyclage des produits industriels** pour qu'ils se rendent compte de ce qu'il advient de leurs déchets, une fois ceux-ci déposés dans les conteneurs. Ainsi, par exemple, créer un label régional indiquant le pourcentage recyclable des produits (ex : voitures, téléphones, électroménager,..) pousserait certainement les acteurs de la région à réduire leurs productions de déchets. La Région Midi Pyrénées pourrait viser à être une « *Région exemplaire sur le recyclage* ».

Enfin, pourquoi la Région ne **favoriserait-elle pas une consommation et une production, soucieuses du développement durable**, par l'*organisation d'un concours de l'emballage écologique primé par la Région (les frais de ce concours réduisant d'autant le budget communication écrite de la Région)*, ou par une *aide aux particuliers*, s'ils utilisent des produits facilement recyclables (pour les travaux dans leur habitat, pour les achats d'électroménager ou la voiture...).

---

**Le Groupe Citoyen de Concertation constate :**

« *Les normes environnementales ne sont pas assez prises en compte dans les cahiers des charges des collectivités et les normes de construction n'évoluent pas* ». La commande publique représente 15% du PIB. Elle est un levier du changement de notre société, si sont intégrés dans les marchés publics des critères de développement durable.

---

**PROPOSITIONS : POUR QUE SE DEVELOPPE UNE AUTRE CONSOMMATION, AGIR DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Le secteur de la construction est un acteur clé de notre consommation. **La construction et la rénovation des bâtiments sont autant d'occasions d'utiliser des matériaux naturels, de prévoir des bâtiments respectueux de l'environnement** : la Région devrait systématiser les critères environnementaux (par exemple de HQE – Haute Qualité Environnementale -) pour tous les locaux de formation initiale (lycées) et de formation continue (Centres de formation pour apprentis- CFA) mais aussi les bâtiments des services de la Région.

---

**Le Groupe Citoyen de Concertation constate :**

« *Le changement des habitudes va demander beaucoup d'efforts* », et avant tout montrer qu'il n'y a pas « *incompatibilité entre consommation et civisme* ». Si les générations actuelles ont une image faussée du développement, l'enjeu est aujourd'hui de ne pas renouveler ce **manque d'éducation au développement durable** des générations futures.

Le manque d'actions de **sensibilisation** est déploré. Le GCC estime que l'« *on ne parle pas assez de développement durable en Midi-Pyrénées* ». Il apparaît « *très difficile de remettre en cause les habitudes de consommation* » d'autant plus que « *les institutions ne sont pas prêtes à infléchir leurs pratiques (l'Etat n'écoute pas)* ». Le **manque d'information** est ressenti sur un certains nombre de points : s'il est évident qu'une place de plus en plus importante est attribuée aux questions d'environnement dans les différents médias et communications, le manque de sensibilisation des citoyens et de mutualisation des moyens pour mettre en place le développement durable est encore

réel. Pour les habitants mobilisés, « *le développement durable doit être une affaire d'éducation et non une vitrine politique* ». Or, avec « *l'objectif de rentabilité, on a oublié l'éducation au respect de l'environnement* » et au développement durable.

## PROPOSITIONS : FAIRE CHANGER LES COMPORTEMENTS PAR L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION

**Faire connaître les constructions écologiques, comme celles de certains bâtiments de formation réalisés par la Région**, dans un double objectif d'information et d'éducation à la fois des lycéens et équipes pédagogiques et des parents d'élèves. Il s'agit de montrer concrètement comment consommer autrement, et de le montrer au-delà de l'enceinte des lycées, par exemple en utilisant les services d'une personne médiatique et régionale pour faire connaître les initiatives de la Région concernant la construction de locaux de formation initiale (lycées) et continue (CFA, ..), respectant l'environnement (matériaux, énergie, distribution de l'espace, équipements technologiques).

L'apprentissage de nouveaux comportements peut se faire par mimétisme, comme l'idée ci-dessus l'évoque, mais aussi par apprentissage théorique. La Région devrait donc aussi promouvoir **l'intégration du développement durable dans les formations : apprentissage, formation continue et formation professionnelle, éducation**. Elle pourrait aidé par un accompagnement permanent des parcours d'apprentissage et le versement d'une aide financière si nécessaire aux organismes, en cohérence avec le développement durable. L'intégration du développement durable se ferait aussi en faisant construire et en développant des actions de la Région pour sensibiliser, dans les lycées, sur la problématique du développement durable : mise en place d'Agendas 21 de lycées.

**Pour sensibiliser les habitants au développement durable, la Région devrait montrer des actions concrètes, vécues et exemplaires**. Elle pourrait inciter à consommer des produits locaux dans les établissements de formation et dans toutes les structures dans lesquelles elle peut intervenir, soutenir la diffusion des expositions itinérantes existantes sur le développement durable et ses traductions concrètes et promouvoir de jeunes artistes locaux à l'occasion de ces expositions.

La sensibilisation des jeunes publics pourrait prendre la forme d'un soutien et de la création de concours dans les MJC, clubs de jeunes, établissements scolaires...

Les citoyens pourraient également être sensibilisés à un « **retour aux méthodes traditionnelles de culture** » en suivant, par exemple, des règles de jardinage telles que « le binage vaut deux arrosages »,...

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate:

Les citoyens **déplorent la suprématie de l'agriculture intensive**, génératrice de « *pollution des sols* », et de diminution de la biodiversité, notamment à cause de monocultures telles que le maïs (« *monocultures trop présentes et trop subventionnées par rapport à l'agriculture biologique* »). Le maïs a d'ailleurs été particulièrement montré du doigt, puisqu'il exige beaucoup d'irrigation (gaspillage d'eau) et qu'il conduit à une « *uniformisation du paysage* » (« *abattage des arbres, des haies...* ») et à « *un appauvrissement des sols* ». « *Le paysan est en péril* » : **la mutation des pratiques agricoles** vers une agriculture déshumanisée est regrettée. L'agriculture a aujourd'hui « *perdu son originalité rurale*, et son seul but semble être l'augmentation et l'amélioration des rendements par l'injection massive « *d'engrais nocifs et polluants* ». Il est remarqué, d'ailleurs, que *l'agriculture intensive* conduit inévitablement à « *l'augmentation de l'utilisation d'engrais et de pesticides* ».

Le capital foncier agricole pose également problème : la **pression foncière et le coût du foncier** « bloquent l'installation de jeunes agriculteurs » et les « politiques agricoles, à trop court terme » ne parviennent pas à enrayer ce phénomène.

Par opposition à cette agriculture intensive, les citoyens préfèrent **une agriculture en équilibre** avec les cycles temporels naturels, qui ne nécessitent pas de « dépenses excessives d'énergie pour des productions hors saison ponctuelles », et une agriculture qui respecte **les écosystèmes**, participe à la gestion des paysages, respecte la santé des animaux et des hommes, comme en témoigne le refus des « OGM ». Les citoyens regrettent un « trop faible soutien de l'agriculture biologique ». Une meilleure « gestion des terroirs » avec la valorisation de productions de qualité locale, est à renforcer.

#### PROPOSITIONS : ANTICIPER LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE, RENFORCER LES CIRCUITS COURTS ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

**Soutenir le développement et l'évolution de l'agriculture sans détruire ... ni la filière économique et son rôle social, ni son environnement** est primordial. La qualité des productions agricoles dépend directement de l'état de l'environnement (qualité des sols, de l'eau, de l'air...). Désormais, les consommateurs souhaiteraient que les productions agricoles soient à taille humaine, garantes d'une qualité perdue dans les grandes cultures exploitées intensivement.

A la fois pour anticiper les besoins des consommateurs, et pour anticiper l'appauvrissement chronique des sols, **une meilleure répartition des subventions en faveur de l'agriculture biologique doit être décidée.**

La Région devrait aussi **soutenir la commercialisation des produits locaux et régionaux**, tout comme elle devrait apporter un soutien financier à la diversification des cultures, agir dans les conditions légales possibles, pour stopper le développement de la culture d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), et soutenir aussi la production de biocarburants. En incitant les agriculteurs à protéger la biodiversité, la Région serait en cohérence avec la politique de développement durable qu'elle tend à suivre, et pourrait, par exemple, soutenir la replantation d'arbres et de haies.

Désormais, **l'agriculture doit développer des activités de proximité** pour perdurer. Il s'agit de favoriser les échanges humains entre producteurs et consommateurs, les rapprocher physiquement, et adapter les productions en fonction des besoins locaux. Le soutien de la Région se situerait au niveau des agriculteurs et des structures qui favorisent une relation de proximité entre consommateurs et producteurs, comme par exemple les Association pour le Maintien d'une Agriculture de Proximité (AMAP). La Région pourrait aussi soutenir les échanges en aidant à la mise à disposition de locaux permettant les échanges et rencontres entre agriculteurs et consommateurs. Une partie des consommateurs est prête à consommer autrement (limiter les achats de fruits et légumes au supermarché, et acheter ces produits dans des magasins spécialisés ou dans des circuits directs entre producteurs et consommateurs, au marché : les petits commerces semblent mieux correspondre que les grandes surfaces pour répondre à cette proximité. En choisissant d'**acheter local, le consommateur devient également acteur d'une diminution de la pollution du transport de marchandises, et de la création et du maintien d'emplois locaux.**

## 5. « Assurer le devenir des ressources régionales : eau, énergie, biodiversité »...

L'avenir de nos sociétés humaines dépend de la **biodiversité**, par les services qu'elle nous rend en terme d'alimentation, de matières premières, de substances actives pour le génie médical, de capacité naturelle d'autoépuration.

Les pertes irréversibles de biodiversité, les pollutions et dégradations des milieux, la surconsommation ou la surexploitation des ressources naturelles mettent en danger un **patrimoine commun à toute l'humanité (eau, air, énergie, sols,..)**

**L'eau est une ressource à préserver en Midi Pyrénées** : si elle n'est pas, à proprement parler, rare en Midi Pyrénées, les aléas climatiques et l'irrigation qui représente 80 % de sa consommation font qu'à certains moments, en certains endroits, les signes de pénurie d'eau sont de plus en plus fréquents. Ce déficit a des incidences sur la préservation des milieux aquatiques. Les précipitations en Midi Pyrénées sont dispersées dans l'espace et ne semblent pas permettre de combler les déficits hydriques déplorés.

L'agriculture est le premier secteur consommateur d'eau, avec un niveau de consommation bien supérieur à ceux des entreprises et des ménages, puisque l'irrigation représente 80% de la consommation régionale en eau.

La **qualité des eaux souterraines et de surface est essentielle pour notre devenir**. Sa détérioration, en ce qui concerne les eaux souterraines, n'est pas acceptable.

**L'augmentation de 6 % entre 1990 et 2000 de l'artificialisation des terres<sup>4</sup>** — par l'agriculture intensive, l'urbanisation, la construction d'infrastructures de transports — réduit la perméabilité des sols, favorise l'érosion et les inondations, détériore la qualité des sols.

Si Midi-Pyrénées **produit plus d'énergie** qu'elle n'en consomme (grâce à un ensoleillement favorable et par une activité faiblement tournée vers l'industrie, donc moins consommatrice d'énergie), pour autant, l'augmentation démographique entraîne une hausse de la **consommation énergétique**, qui représente une augmentation annuelle de 0,8% des consommations d'énergie finale entre 1900 et 2004<sup>5</sup>. Les consommations énergétiques sont liées aux transports (32 %) et au chauffage résidentiel (31 %), suivi par les usages industriels (22 %) et du secteur tertiaire (11 %).

**L'accès à des énergies propres et la maîtrise des consommations énergétiques**, sont des enjeux de développement durable. Il n'est pas durable d'accepter une croissance énergétique aujourd'hui synonyme d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique.

### Principaux enjeux :

- **Le maintien et la préservation de la biodiversité**
- **L'accès à des énergies propres**
- **La qualité des eaux souterraines et de surface**

<sup>4</sup> Source : IFEN Corinne Landcover GIS SOL – INRA - IFEN

<sup>5</sup> Source : OREMIP, 2005

## Constats et Propositions

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate :

La question urgente du devenir de la **ressource en eau** (« *sans eau, pas de vie* ») soulève à la fois la question de son **gaspillage et de sa pollution**.

Le **gaspillage** de l'eau inquiète bon nombre de participants, qui incriminent en priorité les **pratiques agricoles** qui « *surconsomment pour les procédés d'agriculture intensive* », mais aussi les **collectivités** (les habitants demandent « *moins de gaspillage par les services publics* », « *plus de rigueur et d'exigence, notamment dans le cas de délégation de services publics* ») Les **industriels** et les **particuliers** (qui ont une « *consommation familiale importante* ») ont également une part de responsabilité. L'absence de « *réutilisation des eaux de pluies* », la faible diffusion dans l'habitat des équipements économes d'eau (chasse deux vitesses,..) et l'augmentation rapide des « *piscines individuelles* » sont, en ce sens, déplorées.

La ressource en eau (« *rare et indispensable à la vie* ») est également mise en danger par des **pollutions jugées excessives** (« *pollution des fleuves et des cours d'eau, de nos rivières par des épurations mal contrôlées* » « *pollution croissante de l'eau* ») : les rejets liquides, les pollutions des sols par les traitements chimiques en agriculture, les déversements de carburants... sont regrettables. Le traitement des eaux de certains villages semble encore suivre la politique du « *tout à la rivière* ».

### PROPOSITIONS : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN CHANGEANT LES COMPORTEMENTS

**Stimuler l'économie d'eau dans l'habitat individuel et collectif**, en changeant les manières de construire l'habitat : la Région devrait promouvoir (voir subventionner) la récupération des eaux pluviales dans l'habitat individuel et collectif tout comme dans les bâtiments régionaux et ceux construits avec son financement. Face au stress hydrique qui touche de plus en plus fréquemment le territoire régional, la Région devrait pousser à expérimenter et évaluer l'utilisation de technologies d'assainissement alternatives, comme les toilettes sèches, tout comme à informer le public sur les gestes et technologies économes en eau dans l'habitat.

**En interne, la Région pourrait inciter les techniciens des espaces verts à se former aux techniques économes en eau, comme les artisans et paysagistes**, grâce au développement de formations sur ce thème.

La Région devrait recommander de **réorienter l'agriculture vers une meilleure adaptation au changement climatique et à des pratiques économes en eau**, en accompagnant ces changements vers une gestion économe des ressources en eau (subvention pour les nouvelles cultures moins consommatrices par exemple) et en favorisant la polyculture.

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate :

Les citoyens regrettent que les **ressources naturelles régionales** (solaire, bois, éolien, eau, colza, tournesol...) *ne soient pas plus développées* pour produire de l'énergie. Le paradoxe est ainsi posé : nous devons subir une « *interdiction d'utiliser les biocarburants dans la première région d'exploitation du tournesol, maïs, colza* ». Ils présentent pourtant une opportunité de « *diversifier les sources d'énergie* », notamment face à l'**utilisation massive d'énergies fossiles** et polluantes comme le pétrole, le gaz de Lacq, et l'uranium. L'énergie nucléaire, « *production de Golfech* », est cependant jugée par

certaines comme « *indispensable aujourd'hui* ». Ils constatent « *le retard du développement* » des énergies renouvelables, que certains expliquent par « *le coût encore trop élevé* » de ces énergies alternatives.

#### PROPOSITIONS : FAVORISER L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (EnR)

La Région dispose de plusieurs leviers pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables : l'aide à la recherche et au développement, l'aide à l'expérimentation et la mise en œuvre en cofinçant les investissements nécessaires, enfin la promotion et la diffusion d'information visant à faire connaître et adopter les énergies renouvelables par divers publics (des citoyens de tout âge aux professionnels, institutionnels,...).

Pour **agir sur les comportements**, la Région pourrait intervenir dans le cadre de ses compétences d'éducation, par exemple par la **mise en place d'installations d'énergies renouvelables pilotes dans les lycées et établissements publics de la Région**. Pour faire des lycées et établissements publics, un **lieu d'éducation** aux énergies renouvelables au quotidien, il s'agit d'aller plus loin que la construction de lycées ou établissements pilotes, d'aller plus loin que les constructions HQE, en incluant, **dans le projet d'établissement et dans des projets d'enseignement interdisciplinaires, le volet éducation à des comportements respectueux de notre environnement**, par des partenariats entre l'Education Nationale et la Région.

La Région pourrait également favoriser le **développement des métiers** en lien avec les énergies renouvelables, par la **formation professionnelle et continue** des artisans du BTP, des installateurs, mais aussi par la mise en place d'un système d'agrément des installateurs en énergies renouvelables pour les entreprises ayant suivi une formation agréée par la Région. L'éducation constitue un vecteur à ne pas négliger pour la diffusion des énergies renouvelables et de leurs différents usages.

Pour favoriser, d'autant plus, la diffusion des énergies renouvelables à grande échelle, la Région devrait se préoccuper d'**améliorer l'information indépendante du public et des entrepreneurs sur les systèmes utilisant les énergies renouvelables et les professionnels les proposant**. Cela permettrait à chacun de se faire une opinion sur l'efficacité de ces sources d'énergies alternatives. Même s'il existe déjà des acteurs mobilisés pour informer sur ce thème, notamment dans le cadre du Comité de Liaison des Energies Renouvelables en Midi Pyrénées (dont font partie, diverses associations, comme Phébus en Ariège), il faudrait aller plus loin. L'information pourrait passer par la **création d'un service du Conseil Régional ou d'une agence indépendante chargée de l'accompagnement du public et des entrepreneurs**, pour la mise en place d'actions d'information, de conseil auprès des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, pour le soutien aux relais départementaux de l'ADEME (Point Infos Energie), aux Agences Locales de l'Energie, aux points infos au niveau des territoires (communes ou intercommunalités). L'information pourrait aussi consister à présenter des expériences existantes, efficaces et à mettre en œuvre.

Parallèlement à l'éducation, des **incitations (subventions, co-financement, ..)** sont indispensables pour développer la recherche en matière d'énergies renouvelables ou inciter à intégrer ces énergies dans d'autres secteurs de recherche (ex : aéronautique, transports,...). Des **incitations plus fortes sont notamment attendues, pour accompagner les installateurs et les usagers – consommateurs**, incitations qui devraient s'accompagner de contrats d'entretien et de garantie. Pour légitimer les énergies renouvelables au yeux du plus grand nombre, la Région pourrait soutenir les équipements en chaufferies bois collectives, ou pourrait exiger l'inscription systématique dans le cahier des charges d'obligations d'utilisations des énergies renouvelables, pour tous les bâtiments qu'elle finance.

De manière générale, la Région devrait contribuer à la **recherche sur le stockage d'énergie**, qui reste un problème de fond encore irrésolu.

---

**PROPOSITIONS : LA FORMATION ET L'INFORMATION SUR LES TECHNOLOGIES ECONOMES EN EAU, LES MOYENS DE MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET LES TECHNOLOGIES DES ENERGIES RENOUVELABLES.**

L'éducation et la formation d'un esprit éclairé permettent à chacun de connaître et comprendre les moyens de préserver les ressources naturelles, aujourd'hui en partie éteintes ou menacées d'extinction.

**Sensibiliser le grand public au devenir des ressources régionales** par la diffusion d'articles de présentation des technologies nouvelles et installations récentes (eau, énergie...), dans son magazine et sur son site Internet constitue un moyen à portée de main pour la Région, de faire changer les comportements.

**Communiquer sur les différentes technologies** en créant des centres de ressources ouverts au public pour les promouvoir renforcerait le poids des énergies alternatives, en créant, par exemple, des fiches techniques comparatives sur ces technologies (avantages, inconvénients) qui seraient ensuite diffusées.

---

***Le Groupe Citoyen de Concertation constate:***

La **biodiversité** en Midi Pyrénées est un patrimoine régional de qualité, riche et diversifié. Elle est fragile, controversée, mais force est de constater son appauvrissement (« *appauvrissement de la biodiversité → abeilles* », la « *diminution de la forêt dans certaines régions, augmentation dans d'autres* »). Le « risque de non maîtrise ou de déséquilibre des richesses naturelles de certains espaces » en région est également soulevé tout comme la « *mauvaise gestion du domaine montagnard pyrénéens, Montagne Noire* ».

---

**PROPOSITIONS : PRESERVER LA BIODIVERSITE.**

**A l'échelle régionale, pour préserver la biodiversité naturelle régionale, une mise en cohérence des différentes organisations et formes de gestion administratives du territoire (pays, agglomérations...) doit être exigée**, pour que la protection soit plus efficace et pérenne.

A l'échelle des territoires, la Région pourrait, par exemple, soutenir le développement des traitements biologiques des cultures pour éviter les insecticides, source de pollution et de diminution de la diversité écologique.

Pour la forêt, ressource naturelle régionale d'importance (26% du territoire régional), il s'agirait d'**accompagner sa « bonne gestion » en relation avec ses utilisations**, en apportant un soutien aux actions et politiques permettant une diversification des essences plantées en forêt (politique de développement durable) et à la préservation des espaces forestiers par l'incitation à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (dans les Plans Locaux d'Urbanisme par exemple).

Les espèces végétales cultivées et les animaux d'élevage font intégralement partie du patrimoine naturel régional. Comme pour les espaces naturels, il s'agit de les préserver en facilitant, par exemple, l'installation de petits agriculteurs, qui élèvent des espèces locales et diversifiées, dans les zones difficiles à exploiter.

## 6. « Rendre l'institution régionale exemplaire en terme de développement durable »...

→ Cette partie s'appuie sur des objectifs et pistes d'actions issues de divers groupes du GCC (alors cités entre parenthèse) repris sommairement et qui seront certainement à développer par et pour les Services de la Région.

### Le Groupe Citoyen de Concertation constate:

La Région est une institution, au sein de laquelle agissent de nombreux agents, et élus. C'est également une institution en contact avec de nombreux acteurs et partenaires publics et privés, dans le cadre de ses divers champs de compétences.

Toutes les personnes qui travaillent pour cette institution directement ou indirectement sont en mesure de véhiculer un message exemplaire, en adoptant des comportements exemplaires. C'est une condition pour être légitime et porter des messages vers ses partenaires externes et vers les habitants de la région.

### **PROPOSITIONS : DEVELOPPER LES COMPORTEMENTS ENVIRONNEMENTALEMENT ET SOCIALEMENT EXEMPLAIRES AU SEIN DE LA REGION**

La Région pourrait, à ce titre, agir sur les pratiques de déplacements des agents et des élus régionaux, en développant l'usage de véhicules propres dans son administration et faire connaître cette pratique aux autres administrations publiques de la région. L'utilisation de biocarburants produits en Midi Pyrénées pour les véhicules de service régionaux constituerait un exemple à suivre, autant par les collectivités que par les partenaires publiques et privés de la Région.

L'exemplarité devrait aussi s'appliquer au fonctionnement interne de la Région, par la mise en place d'une politique d'économie du papier, par la réduction des suremballages et emballages plastiques des envois courriers, magazine...etc.

Pour diminuer la quantité de déchets, la Région pourrait aussi s'attacher à diminuer les quantités produites à la source en incitant, par exemple, à diminuer la diffusion de documents de communications, qui sont toujours plus nombreux. Il s'agirait par exemple de réduire les sur-emballages – emballages plastiques des envois courriers, magazine...

### **PROPOSITIONS : METTRE EN PLACE UNE COMMUNICATION LARGE POUR FAIRE VIVRE ET CONNAITRE L'AGENDA 21 REGIONAL**

Dans le cadre d'un plan de communication Agenda 21 volontariste, la Région a obligation morale de faire connaître à ses habitants (mais aussi à ses agents) la démarche de développement durable qu'elle met en place et qui concerne l'avenir de chacun.

## D. LE GROUPE CITOYEN DE CONCERTATION

**Les citoyens ayant activement contribué à la formulation et la rédaction des enjeux, objectifs et pistes d'actions :**

GALLIANO Jean-Jacques, BEL Denis, DELMAS Frédéric, ZAKINE Fabienne, COUTANT Michelle, CORRADI Jacques, CADALEN Monique, DE REBOUL Isabelle, DEAN Henry, BERTHEMY Bénédicte, DOMENECH Laure, DELORT Isabelle, BONALDO Christiane, DELRIEU Nelly, BON JEAN François, COURTOIS Catherine, COUMES Henry, LASLETT Dominique, LAURENT Annie, BERARDO Jean-François, BOUSSEMART Monique, BARRES Gérard, DAVANT Marie-Pierre, CORDIER Bernard, FOULQUIER Gérard, LAUSSEL Patrick, DECOURT Etienne, VAUTE LAFFITTE Michel, MIQUEL, Christophe, ARCHAMBAULT Marc, BOUDERLIQUE Jacques, DE COOLS Jean-Bernard, QUINTARD Brigitte, GRIMALDI Yves, PASTUREL Martine, BOTELLA Eric, CAUDRON Christian, CHASSINT Fabrice, DUTILLEUL Patrick, LAMOULERE André, LARY Robert, FRAISSE Marie-Pierre, LAVOINE Catherine, DE , ASTELBAJAC Louis, PETITEAU Danielle, MEUNIER Alain, ALBINET Jean, ROZIERES Jean-Marc, DELACOUX Dominique, MERIC Germaine, SABIN Maurice, CANET Georges, LABORDE Dominique, CAMBRA Paul, VICTORES Layla, GOUJON Pascal, EON Patricia, LAVERGNE Michel, BOYER Thierry, JOYA Georges, BROUSSE Michèle, THOMINOT Philippe, VINCENTI Franca, ROUTURIER Reine, NGUYEN Yvelyne, PINAULT THOMAS Caroline, BRENDEL Nicole, GARCIA Antoine, DURAND Nicole, CAMY-DEBAT Sylvie, MORIN Hélène, PARES Jean, HOLLOWAY Rick, CHAREYRE Jean-Marie, BOURTHOUMIEUX Alain, VELASCO Jean-François, GINESTE Bernard, VIGNAT Béatrice, LAYOLE Alain, CALVARIN Sylvestre, RASTOUIL Robert, CAMARA Kandas, MANSE Arlette, BERARDO Marina, CANTIE Sylvie, LABONTE Céline, ESPANOL Danielle, VICTORES Elisabeth, VERGER Gilles, ROUTURIER Jean-, Claude, PASQUIERS Marie-Eve, PELUCCHNI Brigitte, ROZIERES Fanny, BARUTAUT Michèle, TEMPIER Eléonore

**Ont également réfléchi au développement durable dans le cadre de réunions tenues à Auch, Rodez, Bagnères de Bigorre, Labastide Murat et Toulouse en Avril :**

BERGERE Jocelyne, BETTREMIEUX Georges, DE COLOMBEL Catherine, PIQUEMAL PASTRE Noëlle, ABADIE Eric, PARAYRE François, BALDASSI Frédéric, DARRE Marie-Thérèse, BARTHES Florence, FONTAINE Christian, DRECHSEL Luc, VIDAL Pierre, ROQUES Georges, FERRERE Gilbert, BONNET, Dominique, BARRES Claude, BARTHE Sébastien, LAMY Christiane, JULIA Jean-Christophe, DALLES Simone, MIQUEL Suzanne, M DEBROUAT, CAMEIRA Maria, SEYMARD Pierre, DOR Aline, BOURIN Philippe, HUYGHE Jean-Marc, ARNOUX Philippe, MARRE Roger, SELLEM Arsène, M. ZHOURI ELMOUTAOUAKIL Ismaël, MENADISSE Dany, COUSERGUE Catherine, PIQUEMAL, DOR Gérard, M & Mme FERRERE, JULIA Myriam, NEANTU Daniela